





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-476**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc174724-DE-1-1 |
| Date de signature : 19/11/2015 |
| Date de réception : jeudi 19 novembre 2015 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE D'AIX EN
PROVENCE - DEPLACEMENT DE L'USINE DE ST EUTROPE - CREATION DE LA FICHE
OPERATIONNELLE**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Reine MERGER, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - DEPLACEMENT DE L'USINE DE ST EUTROPE - CREATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

1 - Présentation du projet

L'usine d'eau potable de Saint Eutrope dessert plus de 80 % de la population aixoise (Centre-ville, quartier Ouest, Les Milles, La Duranne, Luynes, ...). Cette unité de production est constituée d'une usine, d'un réservoir d'eau brute de 40 000 m³ et d'un réservoir d'eau traitée de 29 000m³. L'ensemble occupe une superficie d'environ 2 hectares et est située au centre du quartier de St Eutrope à proximité du collège.

Les bassins de stockage ont été construits au début des années 1920 et l'usine réalisée au début des années 1950. Le bassin d'eau traitée a été remanié et couvert à cette période. Le diagnostic structurel du bassin d'eau traitée a mis en évidence, compte tenu de la date de réalisation de l'ouvrage, une absence de protection parasismique conforme à la réglementation. L'usine quant à elle, fonctionne correctement. Le dispositif de traitement pourrait, toutefois, être modernisé et optimisé par rapport aux process de traitement actuels.

L'usine potabilise l'eau brute fournie par le Canal de Provence. Cette eau est amenée jusqu'à l'usine par une canalisation située le long de l'ancienne route des Alpes. Cette canalisation, actuellement propriété de la Société du Canal de Provence, date du début du XX^{ème} siècle et

entraîne, compte tenu de sa vétusté, une problématique sur la sécurisation d'alimentation en eau brute de la commune.

La nécessaire réhabilitation, à terme, des ouvrages de stockage et de traitement ainsi que le renforcement de la sécurisation de la distribution en eau potable ont conduit les services de la régie municipale des eaux à étudier la faisabilité d'un déplacement complet de l'usine à une altimétrie mieux adaptée au contexte urbain actuel de la commune. En effet, le déplacement et la reconstruction à neuf de l'usine permettent, tout en maintenant la continuité de production, de sécuriser la distribution sur le plateau de Puyricard, de renforcer la capacité de production globale de la commune, de se doter d'un équipement neuf et performant, et de s'affranchir des problématiques de sécurisation vis-à-vis du canal de Provence

La construction d'une nouvelle usine doit s'opérer sur un site répondant au minimum à deux critères :

- . site à proximité du canal d'eau brute pour sécuriser l'alimentation et permettre de conserver les conditions contractuelles actuelles avec la Société du Canal de Provence
- . site à une cote altimétrique adéquate pour assurer une bonne distribution de l'eau traitée et permettre de sécuriser le plateau de Puyricard, actuellement alimenté uniquement par l'Usine de Puy du Roy.

Le déplacement de l'usine est donc proposé au nord de la Commune, dans le secteur des Platanes et sur l'axe de la Route de Sisteron. Ce déplacement permettra une mise en sécurité de la distribution d'eau potable de l'ensemble de la ville d'Aix en Provence et de se doter d'un équipement neuf pour une optimisation de la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, le déplacement de l'usine permettra ainsi de libérer un espace foncier dans le quartier de Saint Eutrope, laissant l'opportunité d'un aménagement urbain.

La mise en place de ce schéma de fonctionnement d'alimentation et de distribution d'eau potable de la ville et sa mise en œuvre opérationnelle nécessitent des études préalables, des autorisations administratives suivies par une phase de travaux importante.

2 – Fiche opérationnelle

La fiche jointe en annexe présente les évaluations des services et travaux prévisibles à ce jour pour le bon déroulement de cette opération.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de déplacement de l'usine de production d'eau potable de St Eutrope et de construction d'une nouvelle usine,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci-jointe,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer les consultations des études pour la réalisation de cette opération,
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'eau de la Ville, chapitre 2313 qui présentera les disponibilités suffisantes sur plusieurs exercices budgétaires,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à solliciter auprès de tous nos partenaires des subventions pour cette opération,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

DL.2015-476 - SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE - DEPLACEMENT DE L'USINE DE ST EUTROPE - CREATION DE LA
FICHE OPERATIONNELLE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents | : 46 |
| Abstentions | : 7 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 43 |
| Pour | : 43 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele
EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

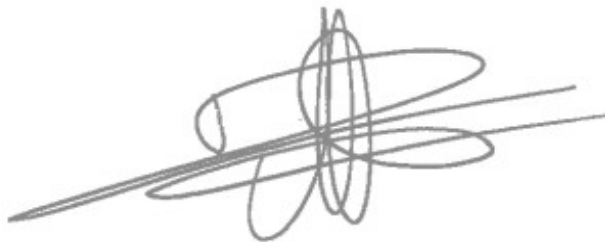
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA



Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

DEMANDE DE CREATION FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

**OBJET : Sécurisation de la distribution d'eau potable de la ville d'Aix en
Provence – Déplacement de l'usine de St Eutrope**

Date ou période de la réalisation : 2016/2022

Demande de création inscrite au Conseil municipal du 9 novembre 2015

Ligne budgétaire : Budget annexe Eau – article 2313 Construction

| Désignation de la dépense | dépense Montant € HT | Observations |
|---|-------------------------|--------------|
| ⇒ Services avant programmation | | |
| Etude préliminaire y compris Etude d'impact, dossier loi sur l'eau, et dossier d'autorisation d'utilisation en vue de la consommation humaine | 150 000 | |
| Sondages géotechniques | 20 000 | |
| Relevé topographique | 10 000 | |
| ⇒ Sous total Fournitures et Services avant programmation | 180 000 | |
| ⇒ Services après programmation | | |
| Mission de maîtrise d'œuvre | 800 000 | |
| Mission CSPS | 20 000 | |
| Bureau de Contrôle | 40 000 | |
| Sondages géotechniques | 50 000 | |
| Relevé topographique | 20 000 | |
| Contrôle technique pour essai de garantie | 50 000 | |
| ⇒ Sous total des prestations de services après programmation | 980 000 | |

| ⇒ Travaux et Fournitures mises à la disposition des Entreprises | | |
|--|-------------------|--|
| Marché de travaux construction nouvelle usine y compris réservoirs | 15 000 000 | |
| Réseaux et raccordement aux usines | 6 000 000 | |
| ⇒ Sous total des Prestations de travaux | 21 000 000 | |
| ⇒ Pour information | | |
| Insertion légale | 8 000 | |
| | | |
| TOTAL | 22 168 000 | |

| |
|--|
| Pour information : Montant global de l'Opération en € TTC |
| 26 601 600 € TTC |

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.